



# Plan ORSEC NOmbreuses VIctimes (NOVI)

Simulation d'un accident de car le 21 mai 2015 sur l'autoroute A16

Dossier de presse

### Le plan ORSEC NOVI

Le plan destiné à porter secours à de nombreuses victimes, dénommé "Plan ORSEC NOmbreuses VIctimes" prévoit les procédures de secours d'urgence et les renforts à engager en vue de remédier aux conséquences d'un accident catastrophique à effet limité entraînant, ou pouvant entraîner, de nombreuses victimes. Il détermine les moyens à affecter à cette mission ainsi que leur coordination.

L'ancien plan, datant du 4 janvier 2001, a fait l'objet d'une mise à jour en 2015 et sera testé à cette occasion.

Le plan ORSEC NOVI est déclenché par la préfète du département, qui assure la direction des opérations de secours.

Par ce biais, ce plan vise à assurer la cohérence et la continuité de l'engagement des services appelés à intervenir.

La chaîne médicale s'appuie sur les moyens publics et privés concourant aux opérations de secours (SAMU, ambulances privées, ...). Elle est mise en œuvre par le SAMU afin de faire face à l'accueil hospitalier de nombreuses victimes.

L'efficacité de ce plan repose sur :

- la rapidité de la mise en place des moyens,
- l'organisation rationnelle du commandement,
- l'emploi des moyens suffisants et adaptés,
- la coordination dans la mise en œuvre de ces moyens et notamment l'organisation de la régulation médicale.

#### Missions des acteurs de terrain

Dans le cadre d'une situation impliquant le déclenchement du plan nombreuses victimes, il convient pour les services de secours et de sécurité de :

- lutter contre le sinistre initial, ses effets directs et indirects :
- soustraire les victimes du milieu hostile ;
- prendre en charge les victimes.

Compte tenu de la difficulté d'effectuer simultanément ces trois missions, deux chaînes de commandement sont mises en place sur les lieux, sous la responsabilité du commandant des opérations de secours (COS, pompiers), lui-même placé sous l'autorité de la préfète, directrice des opérations de secours (DOS) : la chaîne incendie-sauvetage et la chaîne médicale d'autre part :

- La chaîne incendie-sauvetage chargée de la lutte contre le sinistre initial; à ce titre, elle concourt à la mission de recherche, de localisation et de dégagement d'éventuelles victimes (SDIS).
- La chaîne médicale (SAMU et centre hospitalier) comporte trois fonctions :
- le tri médical ;
- la mise en place d'un poste médical avancé ;
- l'orientation des victimes en fonction de leur pathologie.

Il faut noter que l'ensemble de ces moyens est coordonné par le centre opérationnel départemental (COD), état-major de la préfète pour gérer la crise.

### L'exercice du 21 mai 2015

Afin de mettre en situation les élèves infirmiers et médecins dans le cadre de leur formation à la médecine de catastrophe, un exercice annuel "nombreuses victimes" est organisé.

Le scénario de l'exercice de cette année est un accident fictif de car scolaire, transportant des étudiants anglais et français d'une classe européenne du lycée Robert de Luzarches. L'accident aura lieu sur l'autoroute A16 dans le sens Abbeville-Amiens sur le territoire de la commune d'Ailly-le-Haut-Clocher.

Le dernier exercice sur autoroute dans la Somme date de 2008 (autoroute A29 à hauteur de Villers-Bretonneux).

Par convention d'exercice, la date de l'exercice est connue des services mais pas l'heure. Le centre opérationnel départemental (COD) sera activé et les services déployés sur le terrain en temps réel.

L'autoroute A16 sera fermée en temps réel dans le sens de l'accident. L'installation du car en travers des voies amènera la SANEF à organiser un bouchon mobile pour maîtriser le flux. Par mesure de sécurité, l'autoroute sera totalement fermée dans l'autre sens dès le départ du bouchon mobile afin de limiter les accidents liés à la curiosité des usagers de la route.

### Objectifs de l'exercice

- Tester la mise à jour du plan ORSEC nombreuses victimes.
- Tester la procédure de fermeture de l'autoroute.
- Tester l'activation de la cellule de crise du rectorat et le lien avec le COD.
- Tester la diffusion de messages d'informations par les médias pendant l'exercice.
- Entraîner les opérateurs de la cellule d'information du public (CIP) qui recevront des appels fictifs notamment de journalistes et de parents de victimes.
- Entraîner les services opérationnels à la prise en charge de blessés anglais mineurs.
- Tester l'activation du plan blanc du centre hospitalier d'Abbeville.
- Tester la mobilisation de la Croix Rouge.
- Valider la formation des infirmiers et médecins en médecine de catastrophe.

# Le rôle des acteurs en présence en cas de crise

- Préfète: direction des opérations de secours assisté du centre opérationnel départemental (COD) qui veille à la coordination des actions de secours et à la communication vis à vis du public.
- Consul honoraire du Royaume Uni : liaison entre les autorités françaises et anglaises et co-gestion de la communication de crise auprès des familles.
- **Gendarmerie**: mise en œuvre du périmètre de sécurité, gestion de la circulation, sécurisation du transport des blessés.
- **SDIS** (sapeurs-pompiers) : commandant des opérations de secours (COS) sur le terrain, première prise en charge des victimes.
- **SAMU**: prise en charge médicale des victimes.
- Rectorat : activation de la cellule de crise du rectorat, gestion de l'identité des élèves du car, communication entre le rectorat, la DSDEN et le proviseur du lycée.
- Agence régionale de santé (ARS) : interface avec le SAMU et les établissements de soins, activation éventuelle des plans blancs des hopitaux.
- Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) : coordination des gestionnaires de voirie et appui cartographique au COD.
- Conseil départemental de la Somme : déviations sur les routes départementales et prise en compte du report de trafic.
- **SANEF**: procédure de fermeture de l'autoroute, déviations et information des usagers, gestion des conséquences de l'accident sur l'autoroute.
- Commune d'Ailly-le-Haut-Clocher : ouverture d'un centre d'accueil et de regroupement des populations.
- **Croix Rouge**: mission de secours à la personne, assistance au SAMU, appui au brancardage.
- Courriers automobiles picards : mise à disposition du car et transport des plastrons.

Dans le cadre de l'exercice, le personnel soignant mobilisé par le SAMU/SMUR sera composé de médecins, d'infirmiers et d'étudiants en médecine et en soins infirmiers engagés dans une formation universitaire aux situations exceptionnelles, encadrés par des enseignants en soins d'urgence. Ils sont d'ailleurs en partie évalués par l'exercice.

Les fausses victimes (appelées « plastrons ») sont, quant à elles, jouées par des élèves du SAMU.



#### Le centre opérationnel départemental (COD) :

un instrument de gestion de crise à disposition de la préfète

# Le centre opérationnel départemental (COD)

Installé en préfecture, il regroupe l'ensemble des moyens humains et techniques (mur d'images, liaisons téléphoniques...) nécessaires à la conduite stratégique d'une crise. Il est activé par la préfète pour laquelle il constitue un outil de gestion en tant que directrice des opération de secours (DOS) et qui coordonne l'action des services de l'Etat dont il réunit les représentants ainsi que, en tant que de besoin, ceux du conseil départemental, d'autres collectivités et des établissements publics utiles.

Les membres du COD sont en lien direct avec les acteurs de terrain ce qui permet de suivre, de cerner au mieux la situation, afin de prendre les décisions adéquates. L'objectif est de mettre en œuvre une conduite stratégique de crise, jusqu'au retour à la normale.





# La cellule d'information du public (CIP)

Installée en préfecture, la cellule d'information du public est un standard de crise accessible par un numéro unique de crise diffusé auprès de la population.

La cellule d'information du public constitue l'outil de la préfète en matière de réponse aux appels téléphoniques du grand public, lors de crises ou d'évènements majeurs.



# Le poste médical avancé (PMA)

# Un véritable « hôpital de campagne »

Le poste médical avancé, véritable « hôpital de campagne » est constitué d'une équipe médicale (médecins de catastrophe, infirmiers expérimentés) et de matériel médical conditionné afin d'être facilement transportable. Cette structure peut se déployer dans un lieu existant ou de manière autonome permettant une installation en pleine nature ou sur une autoroute.



Dans le cadre d'un plan rouge, le PMA est sous la responsabilité d'un médecin désigné par le directeur des secours médicaux (DSM), et est assisté d'un officier sapeur-pompier désigné par le commandant des opérations de secours (COS).